

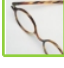



# ENVERGURE PLUS

## DETAIL DES GARANTIES NIVEAU 470

	<b>Hospitalisation Médicale ou Chirurgicale</b>	
	Secteur conventionné	100 % des frais réels plafonnée à 470% de la BR
	Forfait Hospitalier	100 % du forfait en vigueur
	Etablissement non conventionné	90 % des frais réels plafonnée à 470% de la BR reconstituée
	Chambre particuliere	86.00 €
	Lit d'accompagnant	57.00 €
	Transport	175 % de la B.R.
	<b>Consultation, Visites, Auxiliaires Médicaux, Analyses, Radiologies, Actes de Spécialité.</b>	
	Actes conventionnés	400 % de la B.R.
	<b>Appareillage</b>	
	Autre prothèse, Orthopédie, Appareillage; prothèse...	400 % de la B.R.
	<b>Optique : Limité à 720€/an/bénéficiaire et une paire de lunette /an/bénéficiaire EN PLUS DU R.O.</b>	
	Monture	229.00 €
	Verres	457.00 €
	Lentilles acceptées par la Sécurité Sociale	229.00 €
	Lentilles refusées SS, ou jetables	229.00 €
	<b>Optique : Chirurgie réfractive : limitée à 50% du forfait par oeil</b>	
	Chirurgie réfractive des yeux	1500.00 €
	<b>Soins et prothèses dentaires : Plafond global du poste dentaire de 2 000€ la 1re année, 3 000€ la 2e, 5 000€ la 3e et la suivante</b>	
	Soins Dentaires - Inlays/Onlays	450 % de la B.R.
	Inlays core	300 % de la B.R.
	Orthodontie accepté Sécurité Sociale	450 % de la B.R.
	Prothèse acceptée Sécurité Sociale	470 % de la B.R.
	Prothèses Refusées SS (référéncée NGAP ou CCAM)	320 % de la B.R.
	Implantologie (forfait annuel dans la limite des frais réels)	1000.00 €
		<b>Actes hors nomenclature* : Dans la limite de 3 consultations par bénéficiaire et par an pour l'ensemble des actes</b>
	Chiropractie / Acupuncture / Ostéopathie / Etiopathie/Médecine chinoise, Naturopathie, Réflexologie, Shiatsu, Sophrologie, Kinésiologie	40.00 € par consultation
<b>AUTRES</b>		
	Pharmacie remboursée	100 % du ticket modérateur des vignettes blanches et bleues
	Cures Thermales acceptées S.S.	600.00 €
	Forfait maternité et adoption (doublé en cas de naissance gémellaire)	429.00 €
	Participation forfaitaire sur certains actes d'un tarif légal supérieur à 91 €	18.00 €
	Prévention : détartrage, vaccination, ostéodensitométrie	100 % de la B.R.
	Assistance	Oui

### Informations complémentaires :

La mutuelle ne prend en charge ni la participation forfaitaire de 1 €, ni les dépassements et majorations découlants du non respect du parcours de soins

B.R. : Base de Remboursement de la Sécurité sociale - R.O. Régime Obligatoire

PMSS : Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale

Tiers payant généralisé